



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 juillet à vingt heures trente,
Les membres du comité syndical du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud se sont réunis à la salle du Jardin Public
au Groupe Milon à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 30 juin 2017 par Monsieur Joël
RONCIN, et sous sa présidence.

COMMUNE	TITULAIRE					SUPPLEANT				
	NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ANDIGNE (LE LION D'ANGERS)	DAILLEZ Alain	Délégué		X		LAMBERT Ingrid	Déléguée			X
ARMAILLE	MAHOT Marcel	Délégué		X		GAULTIER Bernard	Délégué		X	
AVIRE (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	JAMES Marie-Agnès	Vice-présidente S.B.O.S.	X			GASTINEAU Christophe	Délégué			X
BOUILLE MENARD	COLAS Laurent	Délégué		X		LAMBERT Thierry	Délégué		X	
BOURG L'EVEQUE	BOURGET Boris	Délégué			X	MEHAY Didier	Délégué			X
BRAIN SUR LONGUENEE (ERDRE EN ANJOU)	DUBOSCLARD Hervé	Délégué	X			WEITZ Anne	Déléguée		X	
CARBAY	Van der SCHAECH Bernard	Délégué	X			BERNIER Patrice	Délégué			X
CHALLAIN LA POTHERIE	FAURE Dominique	Délégué	X			DUMONT Eugène	Délégué		X	
CHAMBELLAY	ROULLOIS Vincent	Délégué			X	TEMPLIER Aurélien	Délégué			X
CHATELAIS (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	HUREL Philippe	Délégué	X			GRÖSCHNER Birgit	Déléguée		X	
CHAZE HENRY (OMBREE D'ANJOU)	MOREL Maryline	Déléguée		X		MOREL Daniel	Délégué	X		
CHAZE SUR ARGOS	SAGET Bertrand	Vice-président S.B.O.S.	X			VITOUR Cyril	Délégué			X
COMBREE (OMBREE D'ANJOU)	MONNIER Jérémie	Délégué		X		PASSELAND Jacques	Délégué		X	
GENE (ERDRE EN ANJOU)	FREULON Stéphane	Délégué			X					
GREZ NEUVILLE	AUBERT Mickaël	Délégué			X	BARANGER Maxime	Délégué			X
GRUGE L'HOPITAL (OMBREE D'ANJOU)	DELAHAYE Christian	Vice-président S.B.O.S.		X		POINSON Arthur	Délégué	X		
JUIGNE DES MOUTIERS	VIAUD Alain	Délégué		X		GUENARD Jérôme	Délégué			X
L'HOTELLERIE DE FLEE (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	CROCHETET Benoît	Déléguée	X			CHERBONNIER Frédéric	Délégué			X
LA CHAPELLE HULLIN (OMBREE D'ANJOU)	ALUSSE Didier	Délégué		X		LIOPE Jacky	Délégué			X
LA CHAPELLE SUR OUDON (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	BEAUMONT Jean-Pierre	Délégué	X			JAMET Guillaume	Délégué			X
LA FERRIERE DE FLEE (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	PERROIS Christian	Délégué	X			GAUGAIN Atimad	Déléguée			X
LA JAILLE YVON	LEBRETON Bruno	Délégué	X			LANOUE David	Délégué			X
LA POUEZE (ERDRE EN ANJOU)	PORCHER Philippe	Délégué			X	BARBOT Jean-Yves	Délégué			X
LA PREVIERE (OMBREE D'ANJOU)	GAULTIER Denis	Délégué	X			GATINEAU Régis	Délégué		X	
LE BOURG D'IRE (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	BOULTOUREAU Hubert	Vice-président S.B.O.S.	X			GEMIN Yannis	Délégué			X
LE LION D'ANGERS	SAULOUP Hugues	Délégué	X			DAVID Arnaud	Délégué			X
LE TREMBLAY (OMBREE D'ANJOU)	GOHIER Patrick	Délégué	X			CADEAU Stéphane	Délégué		X	
LOIRE	HAMARD Benoît	Délégué	X			GAUDIN Jérôme	Délégué		X	
LOUVAINES (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	LARDEUX Dominique	Délégué		X		GAUTIER Jérôme	Délégué			X
MARANS (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	SEJOURNE Serge	Délégué	X			BOUE Gilbert	Délégué	X		
MONTGUILLON (SEGRE-EN-ANJOU BLEU)	RONCIN Joël	Président S.B.O.S.	X			GELU Daniel	Délégué			X

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2017

Le compte rendu est à disposition sur www.bvoudon.fr accès réservé S.B.O.S./comité syndical.

Vote : Unanimité

Décisions du Président

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
bouées mouillages	USHIP	21,80 €
topographie moulin colin	GUIHAIRE Vincent	529,20 €
Achats divers	LECLERC	33,59 €
Matériel terrain	BRICOMARCHE	73,20 €
Etagère pour garage	BRICOMARCHE	69,90 €
suivi hydrobiologique	Fédération pêche 49	950,00 €
suivi hydrobiologique	HYDRO CONCEPT	3 120,00 €
Détection et géoréférencement réseaux sur l'Argos	NETAXIO	1 812,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
taille de formation	SYLVAGRAIRE	960,00 €
Maintenance clapet des Roches	MGS	648,00 €
Maintenance clapet Armillé	MGS	900,00 €
deux pompes d'herbage	VITAL CONCEPT	623,71 €
flocage duster	DAPO	410,64 €
mélange grainier	AQUATERRA SOLUTIONS	227,56 €
Maîtrise d'œuvre rivières contournement Chatelais	ICEMA	5 436,00 €

1 AVIS SUR L'ARRETE INTER-PREFECTORAL DE PERIMETRE DE FUSION DES 3 SYNDICATS DE BASSIN ET STATUTS

Monsieur Joël RONCIN informe que cet arrêté fait suite aux votes favorables à la fusion des 3 assemblées du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud, du Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon et du SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions.

Les Préfets 44, 49 et 53 demandent aux syndicats et à leurs membres de donner un avis sur l'arrêté inter-préfectoral qui définit le projet de périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du SY.M.B.O.L.I.P.

Madame Régine TIELEGUINE présente l'arrêté inter-préfectoral et le projet de statuts.

Monsieur Joël RONCIN souligne que le projet a très peu varié par rapport à ce qui a été présenté lors du dernier comité syndical.

Monsieur Joël RONCIN indique qu'il faudra veiller à ce que les délégués communaux puissent être redésignés par les E.P.C.I.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD répond que ce ne sera pas possible pour la communauté de communes des vallées du Haut Anjou, il n'y aura pas 1 délégué par commune comme actuellement. Madame Régine TIELEGUINE précise que normalement chaque E.P.C.I. devrait pouvoir désigner un délégué titulaire ou un suppléant par commune ou commune déléguée.

Monsieur Gabriel OREILLARD demande si les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes) doivent délibérer sur la mise en place de la taxe GE.M.A.P.I. avant octobre 2017 ?

Madame Régine TIELEGUINE répond que les E.P.C.I. ne peuvent pas instaurer la taxe G.E.M.A.P.I. tant que l'arrêté inter-préfectoral de création du nouveau syndicat n'est pas pris. Cependant la Préfecture de la Mayenne évoque un possible report exceptionnel du vote de la taxe à février 2018 (à confirmer).

Madame Régine TIELEGUINE ajoute qu'il faut faire des simulations préalablement à la mise en place de la taxe G.E.M.A.P.I. avec l'aide de la Direction des finances publiques. En effet, sur certains territoires qui l'ont testée, la taxe pesait beaucoup sur l'entreprise (via la contribution foncière des entreprises), ils ont donc décidé de ne pas la mettre en place.

Monsieur Joël RONCIN souligne que la mise en place de la taxe s'avère compliquée car elle doit être la même sur tout le territoire de l'E.P.C.I. même si les besoins des syndicats varient d'un bassin versant à un autre.

Monsieur Gabriel OREILLARD remarque que les E.P.C.I. devront payer sans avoir la ressource.

Il est répondu qu'actuellement les communes participent au S.B.O.S. sur leur budget général. Il est possible d'intégrer le basculement de la participation versée par les communes vers la communauté de communes dans le cadre des attributions de compensation.

Monsieur Joël RONCIN rend compte de la réunion organisée récemment par Madame la préfète au sujet de la G.E.M.A.P.I. Elle a notamment fait un état des lieux de la mise en place de la compétence G.E.M.A.P.I. sur le Département. C'est sur l'Oudon que l'on est le plus avancé. La préfète a également sous-entendu que la date du 1^{er} janvier 2018 pour la mise en place de la G.E.M.A.P.I. dans les E.P.C.I. pourrait être reportée.

Monsieur Joël RONCIN insiste sur le fait que l'on a bien fait attention à conserver l'ancrage local pour la partie milieux aquatiques avec le maintien des commissions géographiques. L'organisation de la gouvernance ressemble à ce qui se pratique actuellement au SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions.

Par ailleurs, il y aura de petites économies sur les charges de personnel et les indemnités des élus. Les économies sont limitées car on conserve 2 sites de travail (Cossé le Vivien et Segré), c'est indispensable pour être proche du terrain.

Monsieur Bernard Van der SCHAECH souhaite connaître les améliorations potentielles engendrées par la fusion.

Monsieur Joël RONCIN répond que la fusion permettra d'avoir une meilleure cohérence nord-sud. La nouvelle structure aura également un poids plus fort auprès de nos partenaires financiers.

Monsieur Hugues SAULOUP demande si les subventions seront maintenues ?

Monsieur Joël RONCIN répond que les subventions seront les mêmes. On peut même espérer avoir un bonus compte tenu de la nouvelle organisation.

Il est demandé pourquoi il y a une différence de participation entre ce que versent les communes actuellement et ce que verseront les communautés de communes ?

Monsieur Joël RONCIN évoque la différence des participations entre le S.B.O.S. (~7 € par habitant) et le S.B.O.N. (~13 € par habitant). Cette différence est liée à l'historique des structures. Aussi, le S.B.O.N. finance ses travaux sans emprunt. Il réalise également des travaux non subventionnés comme la réfection des passerelles entre 2 parcelles.

Monsieur Joël RONCIN précise que les participations sont gelées en 2018 et 2019 puis qu'un lissage sur 6 ans est prévu à partir de 2020 pour aboutir à un seul critère de répartition financière entre les E.P.C.I. qui est la « superficie de l'E.P.C.I. dans le bassin versant de l'Oudon ».

Monsieur Dominique FAURE demande si les programmes de travaux seront maintenus ?

Monsieur Joël RONCIN confirme que les programmes seront mis en œuvre, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques se termine en 2019.

Monsieur Joël RONCIN indique que lui-même et les vice-présidents sont à la disposition des délégués si besoin pour répondre aux questions qui seraient posées dans les conseils municipaux.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD ajoute qu'il sera également nécessaire d'expliquer la démarche aux E.P.C.I. car c'est nouveau.

(N.D.L.R. : un courrier explicatif a été adressé aux communautés de communes le 16 juin 2017).

Monsieur Hubert BOULTOUREAU propose de rédiger le compte rendu de cette réunion rapidement pour que les délégués puissent en faire part aux conseils municipaux.

Vote pour un avis favorable à l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre de fusion des trois syndicats de bassin de l'Oudon : unanimité.

2 PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA C.L.E. ET DU SY.M.B.O.L.I.P.

Madame Régine TIELEGUINE présente les rapports d'activités.

Monsieur Bernard Van Der SCHAECH souhaite avoir des précisions concernant les textes applicables en matière de limitation des usages des produits phytosanitaires. Le gouvernement semble hésiter à appliquer la réglementation.

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'a priori il n'y a pas eu d'évolution réglementaire récente. Cependant, l'application de la réglementation n'est peut-être pas effective.

Madame Régine TIELEGUINE propose de faire un état de la réglementation applicable dans le compte rendu.

N.D.L.R.

Textes applicables :

- le texte de la « Loi Labbé » de 2014 interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires (sauf produits bio, biocontrôle et lutte contre les nuisibles) sur les espaces accessibles au public.
- le texte sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a avancé les dates (1^{er} janvier 2017 pour collectivités et 2019 pour les particuliers) et précisé les lieux non concernés pour les collectivités.

Plus d'infos sur <https://www.ecophyto-pro.fr/>

3 DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SY.M.B.O.L.I.P.

Suite au décès de Monsieur Jean-Paul JOUBERT, un nouveau délégué titulaire doit être nommé pour représenter le S.B.O.S. au SY.M.B.O.L.I.P.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Est candidat pour être membre titulaire : Monsieur Serge SEJOURNE

Le comité syndical élit :

MEMBRE TITULAIRE			Nombre de votants	Nombre de voix
Monsieur	SEJOURNE	Serge	28	28

Monsieur SEJOURNE Serge est élu à l'unanimité délégué titulaire au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions.

Monsieur SEJOURNE Serge était auparavant délégué suppléant au SY.M.B.O.L.I.P. Il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Est candidat pour être membre suppléant : Monsieur Stéphane FREULON

Le comité syndical élit :

MEMBRE SUPPLEANT			Nombre de votants	Nombre de voix
Monsieur	FREULON	Stéphane	28	28

Monsieur Stéphane FREULON est élu à l'unanimité délégué suppléant au SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions.

POINTS TECHNIQUES

4 ACTIONS DE COMMUNICATION

Monsieur Sylvain LACÔTE présente le bilan des actions de communication et les perspectives (cf diaporama).

Une réunion de la commission communication est prévue le 6 septembre. Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour le thème de la fusion des syndicats.

5 PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur Joël RONCIN informe que jusqu'au 31 octobre 2017, l'Agence de l'eau a lancé une consultation sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique.

Les membres du Bureau proposent que le S.B.O.S. intègre cette démarche et fasse part de son avis.

Monsieur Joël RONCIN suggère qu'une commission spécifique soit créée afin de formuler un avis éclairé sur ce sujet complexe.

Cette consultation est une bonne occasion pour commencer à réfléchir sur l'adaptation de notre bassin versant aux conséquences du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques.

Il est convenu :

- d'envoyer un mail aux personnes absentes pour inscription au groupe de travail « changement climatique » en expliquant ce que doit faire ce groupe.
- d'adresser aux membres le lien vers le questionnaire ouvert à tous.

6 POINTS SUR LES ETUDES ET TRAVAUX EN COURS

Les vice-présidents et Monsieur Sylvain LACÔTE font le point sur les études et travaux en cours (présentation diaporama) :

- Travaux de restauration de l'Argos en amont de Vezeuvre (Chazé sur Argos-Loiré)
- Travaux de restauration de l'Argos dans le bourg de Chazé sur Argos
- Travaux de restauration de l'Hommée dans la forêt humide et secrète
- Travaux de restauration du ruisseau de l'étang de Chazé Henry
- Rivière de contournement du moulin de Châtelais
- Travaux d'arrachage de la jussie sur l'Oudon, le Courgeon et l'étang Saint Jacques à Pouancé
- Maintenance des barrages de la Roche et d'Armaillé sur la Verzée
- Création d'une mare dans la zone humide de la Masse à Loiré
- Restauration de la continuité écologique au moulin Colin
- Etude préalable à la restauration de la continuité écologique au moulin de Margerie

Monsieur Gilbert BOUE signale que les vaches descendent dans l'Hommée à Marans alors que des travaux ont été faits. Il manque une clôture.

Monsieur Joël RONCIN rappelle qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, les descentes d'animaux dans la rivière seront interdites.

Monsieur Sylvain LACÔTE se rendra sur place pour constater le problème. Il invite les délégués à sensibiliser les riverains sur le terrain.

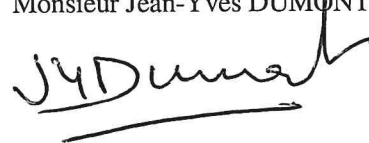
Monsieur Bertrand SAGET propose que le S.B.O.S demande à la police de l'eau d'intervenir pour prévenir les exploitants.

QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler

Monsieur Joël RONCIN clôt la réunion à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Yves DUMONT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JY Dumont', with a horizontal line drawn underneath it.